

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 15 avril 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 15 avril 2019 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – GREFFIER – POUSSE – MAURY – PASTOR – BROUSSE – MARCAILLOU – LEVEJAC.

Absents excusés : Mme BRAULIO – M. AZEMA

Absents : Mme SANCHEZ - M. FOURES – SABATA.

M. Stéphane AZEMA a donné pouvoir de vote par procuration à M. Alain MARTY, en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En préambule le maire informe le conseil sur le point du financement des travaux de reconstruction :

- Montant des travaux retenus 674 191 € H.T.
- Subvention de l'Etat 70 %
- Subvention Région 15 %
- Subvention Département 15 %

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- BUDGET PRIMITIF 2019 - M14.

M. le Maire indique à ses collègues que l'équilibre du budget en investissement, nécessitera le recours à un emprunt de 250 000 €.

Il donne ensuite lecture, article par article, des prévisions budgétaires et des propositions financières établies par la commission des finances élargie.

Le budget se récapitule comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en légère diminution de 1 % par rapport au B.P. 2018 malgré une légère augmentation du prélèvement des recettes de fonctionnement pour l'investissement (+ 10 795 €) avec cependant les variations suivantes : charges à caractère général (+ 1,94 %) les charges de gestion courante (+ 8,55 %) dans lesquelles figure notamment la subvention du budget principal au bénéfice du budget annexe du C.C.A.S. (5 000 €).

Les charges de personnel et frais assimilés (- 2,00 %)

Les intérêts d'emprunts ne figurent pas sur le budget 2019 par une exonération au titre des communes sinistrées.

Le chapitre « Dépenses Imprévues » a été abondé, compte tenu qu'il ne sera réalisé qu'un seul budget en 2019, d'un montant de 60 000 €.

Certaines décisions ont fait l'objet de vote particulier comme :

- Les diverses dotations pour la vie scolaire, pour un montant de 6 150 €.
- Attribution des aides aux associations locales pour un montant global de 10 000 € ;

Il est rappelé qu'un prélèvement de 344 755 € sera effectué en section de fonctionnement afin de financer les dépenses d'investissement.

Accord unanime du conseil municipal pour toutes ces décisions.

• Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la vente des repas scolaires (22 000 €), le remboursement des rémunérations du personnel (27 000 €), la taxe aux droits de mutation foncière (18 000€), les dotations et les compensations fiscales de l'Etat (273 490 €), les revenus des immeubles (55 000€), les contributions directes (555 000€), la vente d'électricité à EDF (10 000 €), le remboursement des prêts du personnel pour Carcassonne Agglo (15 000 €), la location avec la Société DYNEFF (9 500 €), la redevance du camping (24 000 €) et les excédents 2018 de 231 567 €.

Les principales variations parmi les chapitres, sont les suivantes :

- Produit des services, domaines et ventes...	-	3,45 %
- Impôts et taxes.....	+	1,67 %
- Dotations subventions participations.....	+	1,59 %
- Autres produits de gestion courante.....	-	0,06 %
- Atténuations de charges	-	0,03 %

Accord unanime du conseil municipal.

• Dépenses d'investissement :

On relève les opérations suivantes :

Informatisation mairie.....	3 000 €
Gros travaux voirie	92 000 €
Gros travaux bâtiments.....	30 000 €
Travaux camping.....	15 000 €
Conformité éclairage public.....	60 000 €
Terrain de foot.....	17 000 €
Gros travaux école primaire.....	20 000 €
Acquisition divers terrains	31 000 €
Construction nouvelle mairie.....	636 000 €
Vidéo protection.....	50 000 €
Cadre de vie 2019.....	20 000 €
Construction salle omnisport.....	15 000 €
Réalisation jardins ouvriers.....	5 000 €
Remise en état équipements publics.....	35 000 €
Renforcement électrique « Crouzet ».....	4 200 €
Etude secteur des Maillols.....	5 000 €

• Recettes d'investissement :

La partie recettes se compose principalement du remboursement de la TVA 201 (57 850 €), de la T.A. (13 810 €), des subventions (235 407 €), d'un emprunt de 250 000 € et du virement de la section de fonctionnement (344 755 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2019 ainsi présenté, selon les grandes lignes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 259 850 €

Section d'investissement : 1 198 110 €

- BUDGET PRIMITIF 2019 – CCAS.

Il est prévu une subvention du budget général de 5 000 €.

Le budget du C.C.A.S. s'élève donc à 15 377 € équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- BUDGET 2019 « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

Le budget primitif du lotissement « la Garrigue » s'élève à la somme de 221 796 € en section de fonctionnement et de 199 619 € inscrit en section d'investissement par virement de la section de fonctionnement au titre de la gestion des stocks sans incidence sur les dépenses réelles.

Les recettes proviennent des produits de la vente des terrains.

Les dépenses concernent l'état des stocks actuels par un jeu d'écritures comptables.

A l'unanimité, le conseil municipal vote ce budget.

- SERVITUDE DE PASSAGE – PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par la Société ENGIE/LANGA-France, en vue de l'établissement de servitudes de passage des réseaux sur des voies communales dans le cadre du projet de champ photovoltaïque.

Une servitude est sollicitée sur le chemin de Barrière pour le projet de « l'Airolle » et une autre sur le chemin de « La Bouzolle » pour le projet La Verduze

Accord unanime du conseil municipal.

- ETUDE FAISABILITE SALLE OMNISPORTS-CONVENTION HONORAIRES

M. le maire rappelle à ses collègues que dans le cadre de la proposition du budget, il a été acté l'établissement d'une étude de faisabilité en vue de la réalisation éventuelle d'une salle omnisports.

Afin d'établir le dossier d'études, il propose une convention d'honoraires avec un groupement d'ingénierie piloté par Monsieur Raymond PAULY, architecte pour un montant de 13 250 € H.T.

Accord à la majorité (3 abstentions) du conseil municipal qui mandate le maire pour la signature de la convention.

- DENOMINATION RUE LOTISSEMENT HECTARE

Le maire propose à ses collègues de dénommer la rue du futur lotissement Hectare « Le Crouzet ».

A défaut d'un consensus sur le choix du nom, il propose que cette question soit revue lors d'un prochain conseil municipal.

Accord unanime.

- MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le maire informe ses collègues que suite au départ à la retraite d'un agent des services administratifs, il conviendrait de créer en remplacement, un contrat à durée déterminée pour une durée d'un an à raison de 35 heures hebdomadaires.

A cet effet, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs.

Avis favorable, à l'unanimité, du conseil municipal.

- ORDRE DE MISSION PERMANENT

M. le maire informe ses collègues que dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les personnels territoriaux peuvent être amenés à se déplacer. Afin de permettre le déplacement des agents dans le respect de la réglementation, il y a lieu de mettre en place une procédure les y autorisant à travers l'établissement des ordres de missions permanents.

Cette procédure est encadrée par le décret n° 2007-23 du 05 janvier 2007 qui détermine les conditions de remboursement des frais engagés et les conditions de prise en charge par la collectivité.

Accord unanime du conseil municipal.

- DELEGATION DE POUVOIR : MISE EN CONFORMITE DES REGIES

M. le maire informe ses collègues qu'à la demande du Trésorier, il convient de procéder à la mise à jour des actes de création des régies de recette existantes. Pour ce faire, il convient que le conseil municipal délibère afin d'autoriser le maire à procéder à un « nettoyage » de ces régies en l'autorisant notamment à les regrouper, supprimer ou créer.

Accord unanime du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

○ Attribution subventions Carcassonne Agglo : Comme tous les ans, Carcassonne Agglo affecte une somme de 600 €, au titre des subventions territoriales. Afin de respecter un équilibre d'attribution aux associations locales, il propose pour 2019, une subvention de 300 € pour le F.C. VILLEGLY et de 300 € pour Music Al Sol.

Accord unanime du conseil municipal.

- COMPTE RENDU ADJOINTS.

- M. BENOIT rend compte au conseil des dossiers suivants :
 - les travaux de voirie de l'avenue du Languedoc viennent de démarrer,
 - le parcours de santé et le boulodrome sont à nouveau opérationnels,
 - les travaux d'étanchéité du bassin vont démarrer prochainement le devis de l'entreprise POCHON d'un montant de 4500 € étant approuvé.

- M. GREFFIER fait état des réunions de préparation pour la réalisation de la première tranche de la vidéo-protection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 30.

Le Maire,




Alain MARTY